

Procès-verbal du Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Liège du 06 juin 2025

Présents :

Invités :

- Monsieur **Johan ANCIA**, président du précédent comité
- Monsieur **Laurent JOSSART**, Directeur général de Liege Airport

Membres :

- Monsieur **Denis LEMERCINIER**, représentant de la Ministre Cécile NEVEN
- Monsieur **Christian DELCOURT**, représentant effectif de Liege Airport
- Monsieur **Nicolas THISQUEN**, représentant effectif de la SOWAER
- Monsieur **Thibaut de VILLENFAGNE**, représentant suppléant de la SOWAER
- Monsieur **Thibaud SMOLDERS**, représentant effectif de la commune d'Awans
- Madame **Valérie HIANCE**, représentante effective de la commune de Bassenge
- Madame **Geneviève BERNARD-ROLANS**, représentante effective de la commune de Donceel
- Monsieur **Christophe MENCONI**, représentant effectif de la commune d'Engis
- Monsieur **Etienne CARTUYVELS**, représentant suppléant de la commune de Faimes
- Monsieur **Jérôme DISTER**, représentant suppléant de la commune de Flemalle
- Madame **Evelyne KERZMANN**, représentante suppléante de la commune de Geer
- Monsieur **Sébastien BLAVIER**, représentant effectif de la commune de Grâce-Hollogne
- Madame **Bojana VISIC**, représentante effective de la commune d'Herstal
- Madame **Christine SERVAES**, représentante effective de la commune de Juprelle
- Madame **Isabelle ANDRE**, représentant effective de la commune de Liège
- Monsieur **Joseph SIMONE**, représentant effectif de la commune d'Oupeye
- Monsieur **Julien MADANI**, représentant suppléant de la commune de ST-Georges S/M
- Monsieur **Fabian LEJEUNE**, représentant suppléant de la commune de Verlaine
- Madame **Séverine BOUCHAT**, représentante effective de la commune de Villers-Le-Bouillet
- Madame **Gisèle MAGNO**, secrétaire du Comité, SOWAER-Environnement Liège

Membres invités :

- Madame **Malika LEBRUN**, représentante effective de la commune de Braives
- Monsieur **Jean-François BRILLON**, représentant effectif de la commune de Crisnée
- Madame **Laura IKER**, représentante effective de la commune d'Esneux
- Monsieur **Marc DROUGUET**, représentant suppléant de la commune de Herve
- Madame **Virginie DEFIRANG-FIRKET**, représentante de la commune de Neupré
- Monsieur **Freddy LIXON**, représentant effectif de la commune d'Ohey
- Monsieur **Yves DE FLINES** représentant suppléant de la commune de Visé

Excusés :

- Monsieur **Henri CHRISTOPHE**, représentant effectif de la commune de Fexhe -le-haut-clocher
- Madame **Carole NACHTERGAELE**, représentante suppléante de la commune de Fexhe-le-haut-clocher
- Madame **Sophie THEMONT**, représentante effective de la commune de Flemalle
- Monsieur **Francis DEJON**, représentant effectif de la commune de Saint-Georges sur-Meuse
- Monsieur **Vincent GERDAY** représentant effectif de la commune de Verlaine
- Monsieur **Bernard ALLELYN**, représentant effectif de la commune de Herve
- Monsieur **Benoît RAMELLOT**, représentant effectif de la commune de Nandrin
- Monsieur **Sébastien HERBIET**, représentant suppléant de la commune de Nandrin
- Monsieur **Ernur COLAK**, représentant effectif de la commune de Visé

Absents :

- Monsieur **Samuel MOINY**, représentant effectif de la commune d'Amay
- Monsieur **Grégory PHILIPPIN**, représentant effectif de la commune d'Ans
- Monsieur **Philippe SAVIE**, représentant suppléant de la commune d'Ans

Début de la réunion : 14h05.

La réunion a lieu en présentiel.

1. Mise en place du Comité et désignation du président


Monsieur Ancia assure la présidence de séance à titre provisoire jusqu'à l'élection du nouveau président. Il tient à souligner que le comité précédent avait placé la transparence au cœur de son action, un principe qu'il estime fondamental dans le cadre du dossier de l'aéroport.

Le président propose un tour de table afin que chaque membre puisse se présenter, en particulier les nouveaux membres récemment intégrés au comité.

1.1. Message de Madame Cécile Neven, Ministre en charge des Aéroports wallons

Une vidéo est projetée en séance, dans laquelle Madame Cécile Neven, Ministre en charge des Aéroports wallons, adresse un message au nouveau comité. Elle souhaite la bienvenue aux membres du comité d'accompagnement de l'aéroport de Liège.

Elle informe que son agenda ne lui permet pas d'être présente lors de cette première réunion, mais qu'elle s'engage à venir à la rencontre du comité dans les meilleurs délais. Elle rappelle que le secteur aéroportuaire est confronté à de nombreux enjeux, notamment en matière de mobilité, d'environnement, de développement stratégique et d'évolutions réglementaires.

Elle se réjouit de la reprise des travaux du comité, dont elle attend une contribution essentielle pour accompagner l'aéroport dans un développement équilibré, garantissant à la fois la croissance économique, la création d'emplois et le respect du cadre de vie des riverains.

Elle reconnaît que les projets de grande envergure suscitent à la fois espoirs et inquiétudes, et insiste sur l'importance du dialogue et de la transparence. Selon elle, ce comité incarne la preuve qu'un échange constructif est possible entre les communes, les gestionnaires aéroportuaires et les pouvoirs publics.

Elle rappelle le soutien du Gouvernement wallon à un développement ambitieux des aéroports de Liège et de Charleroi, en tant que leviers économiques majeurs. Elle insiste cependant sur la volonté d'un développement innovant et équilibré, qui valorise les synergies et les compétences locales, tout en tenant compte des préoccupations des riverains.

Pour assurer cet équilibre, elle mentionne plusieurs outils structurants mis en place, dont certains d'ailleurs vont encore évoluer : les plans de développement à long terme, les plans d'exposition au bruit assortis de mesures d'accompagnement, les réseaux de sonomètres, le monitoring environnemental, ainsi qu'un cadre législatif comprenant arrêtés et régimes de sanctions.

Madame la Ministre souligne le rôle essentiel des membres du comité en tant que représentants des communes et, par conséquent, des citoyens. Elle insiste sur leur responsabilité dans la circulation de l'information, l'explication des décisions prises et la transmission des préoccupations locales.

Elle réaffirme sa conviction quant à l'utilité des comités d'accompagnement, en tant que lieux d'écoute, de dialogue et d'information. Consciente de la complexité de certains sujets, elle exprime sa confiance dans la capacité du comité à avancer grâce à l'implication de ses membres.

Elle conclut en remerciant chaleureusement les membres pour leur engagement, leur souhaite plein succès dans leurs missions, et rappelle que son cabinet ainsi que les équipes de la SOWAER restent à leur disposition.

1.2. Désignation du président

Les nouveaux membres du comité ont été invités, par courrier de Madame la Ministre en date du 17 janvier 2025, à faire part de leur éventuelle candidature à la présidence du comité.

Une seule candidature a été enregistrée, à savoir celle de Monsieur Christophe, bourgmestre de la commune de Fexhe-le-Haut-Clocher.

Lors de la séance, Monsieur Ancia interroge l'assemblée afin de savoir si d'autres membres souhaitent se porter candidats. Aucune autre candidature n'étant exprimée, il est procédé à un vote à bulletin secret. Un bulletin est remis à chaque membre présent, les invitant à se prononcer par un vote « oui » ou « non » quant à l'élection de Monsieur Christophe à la présidence.

Il est à noter que Madame Bouchat et Monsieur Drouquet n'étaient pas encore présents au moment du scrutin : ils sont arrivés postérieurement à celui-ci.

Sur les 23 bulletins distribués, 22 votes se sont prononcés en faveur de la candidature, et 1 vote s'est exprimé défavorablement.

Au vu des résultats, Monsieur Ancia proclame officiellement l'élection de Monsieur Christophe en tant que Président du comité.

Monsieur Christophe, excusé pour son absence et ayant préalablement informé le secrétariat, a désigné Monsieur Smolders pour assurer la fonction de président faisant fonction, dans l'attente de sa prise de fonction effective.

1.3. Point d'introduction

Monsieur le président cède la parole à Monsieur de Villenfagne, chargé de présenter les brochures distribuées en séance. Celles-ci précisent le rôle des différents acteurs impliqués dans le comité ainsi que le dispositif environnemental mis en place autour des aéroports wallons.

Il convient de préciser le rôle essentiel joué par le Service public de Wallonie (SPW) dans le commandement de l'aéroport, la mise à jour les plans de bruit et la surveillance du respect des seuils sonores imposés. Une autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, l'ACNAW, existe également depuis plus de 20 ans afin d'émettre des avis sur la politique environnementale et assurer une fonction de médiation.

La composition du comité est déterminée par l'arrêté du 20 décembre 2018. L'ordre du jour des réunions est fixé par le président étant entendu que les membres peuvent faire part de points qu'ils souhaiteraient voir aborder via le secrétariat assuré par Madame Magno. Les procès-verbaux des réunions sont systématiquement rédigés et publiés sur le site internet de la SOWAER. Enfin, le projet de règlement d'ordre intérieur sera prochainement soumis à l'avis comité.

2. Mobilité – Etat des lieux

L'état d'avancement du dossier devait être présenté par Monsieur Dimitri Piron qui s'est excusé pour son absence.

Monsieur de Villenfagne informe le comité que le bureau d'études Stratec, responsable de l'étude initiale, procède actuellement à sa mise à jour afin d'intégrer les nouvelles conditions imposées par le permis d'environnement réformé en date du 30 avril 2024, lequel prévoit une réduction du développement de l'aéroport. Les comités de suivi sont en cours.

Le président donne la parole aux membres du comité pour faire part de leurs questions ou remarques.

A la question de savoir quelle est la réflexion de l'aéroport sur la mobilité, Liege Airport rappelle qu'il veut jouer un rôle proactif dans la mobilité. Il l'a démontré en engageant un expert issu d'HEC, Monsieur Voneche, afin de développer une réflexion stratégique sur ce sujet. Depuis lors, il a investi de l'argent avec la SOWAER dans la création d'un mobipole pour combiner différents modes de transport dans un même lieu, des caméras de surveillance du flux routier ont été installés. Il a également soutenu les communes, comme Fexhe-le-Haut-Clocher, qui réclamaient des moyens financier et obtenus auprès du Gouvernement wallon à hauteur de 12 millions d'euros à répartir sur plusieurs communes afin d'investir dans les routes. L'aéroport investit dans la multimodalité en menant également des actions dans le ferroviaire.

Concernant la mobilité sur Flémalle, la SOWAER rappelle que des aménagements au niveau de l'échangeur n°4 ont été réalisés au Nord et sont en cours actuellement au Sud de celui-ci.

Pour le reste, il faut attendre l'étude Stratec sur le sujet. La finalisation de cette étude est attendue pour septembre-octobre 2025.

3. Permis d'exploiter et construire – Etat des lieux

Le président cède la parole à Monsieur Jossart, directeur de l'aéroport depuis 3 ans.

Monsieur Jossart rappelle que Monsieur Delcourt est le représentant officiel de Liege Airport qui se tient à la disposition des communes.

Le permis d'exploiter de l'aéroport de Liège a été délivré le **26 août 2022**. Cette décision a fait l'objet d'un recours de la part de Liege Airport.

Un nouveau permis a été octroyé en date du **31 janvier 2023**, limitant le nombre de mouvements annuels à 55.000 pour les avions d'une masse minimale de 34 tonnes. Cette restriction ne concerne pas la petite aviation.

Plusieurs parties ont introduit un recours contre ce permis, notamment la Région flamande, l'ASBL Canopea, ainsi que diverses communes wallonnes et flamandes.

L'auditeur du Conseil d'État a émis un avis recommandant l'annulation de ce permis. En conséquence, Liege Airport a sollicité l'adoption d'un nouveau permis par le Gouvernement wallon, qui a été délivré le **30 avril 2024**.

Ce permis a également été contesté, principalement par les mêmes parties, invoquant notamment une analyse insuffisante des émissions de CO₂.

Liege Airport a donc introduit une demande de retrait-réfection auprès du Gouvernement wallon. Un quatrième permis est attendu pour la fin du mois de juin 2025, bien qu'il soit probable que de nouveaux recours soient déposés par la suite.

Monsieur Jossart rappelle que l'aéroport représente une 50aine de compagnies aériennes et 11.000 emplois. En outre, l'aéroport de Liège fait partie des 5 meilleurs aéroports de fret au monde après Hong Kong, Dallas, Singapour et Incheon.

Monsieur Jossart cède la parole à Monsieur Delcourt afin de présenter les 3 demandes de permis autour de l'aéroport de Liège :

- L'allongement de la piste de contingence
Pour rappel, l'aéroport dispose de 2 pistes : la piste principale et la piste de contingence. Cette dernière est utilisée en cas d'indisponibilité sur la piste principale. Les 2 pistes ne peuvent être utilisées simultanément dans la mesure où elle ne possède pas une distance de séparation suffisante. Le revêtement de la piste principale va devoir être réfectionné durant 2 mois et l'activité de l'aéroport doit pouvoir se poursuivre via la piste de contingence.
- Le permis d'exploiter l'aéroport qui est basé sur un Master plan ambitieux. Ce permis a été accordé par le Gouvernement wallon et permettra de passer de 27.000 mouvements (avions de plus de 34 tonnes) à 55.000 mouvements à l'horizon 2040, soit doubler le trafic.
- Un permis pour la zone Cargo City East (parkings avions, infrastructures, entrepôts, hall de maintenance pour les avions...).

Aujourd’hui, les études d’incidence sont en cours.

Le Groupe Weerts va développer un nouveau centre de distribution pour la marque américaine Skechers dans la zone de Fontaine.

Le président donne la parole aux membres du comité pour faire part de leurs questions ou remarques.

En réponse à la question relative aux raisons pour lesquelles la commune d’Awans a introduit un recours contre le permis d’environnement délivré à Liege Airport, Monsieur Smolders indique que, d’une part, la commune s’oppose à la réalisation de la voirie de liaison prévue au plan de secteur entre l’aéroport et l’échangeur de Crisnée, et que, d’autre part, elle déplore une augmentation des décollages en sens inverse, surtout durant la nuit, sur son territoire, en raison de vents plus fréquents en provenance du secteur nord-est.

Monsieur Jossart précise que bien que la proportion de vols en sens inverse est passée de 15 % il y a vingt ans à 25 %, la part des vols de nuit, qui représentait 90 % du total il y a vingt ans, est aujourd’hui réduite à 30 %. Par ailleurs, il souligne que les Boeing 747-400, avions quadrimoteurs particulièrement bruyants, responsables de plus de 90 % des plaintes enregistrées, seront progressivement retirés. Ces appareils, âgés de plus de trente ans, sont très gourmands en carburant et coûteux à entretenir, et seront progressivement remplacés par des avions plus modernes, moins polluants et moins bruyants.

Enfin, quand Liege Airport se compare à d’autres aéroports européens, il estime que la Région wallonne a fait preuve d’une grande générosité en consacrant 450 millions d’euros à la protection des riverains, notamment via l’acquisition et l’insonorisation des habitations. Il souligne qu’à sa connaissance, aucun autre aéroport dans le monde n’a déployé un tel niveau d’investissement à cet égard.

4. Situation commerciale

Le président cède la parole à Monsieur Delcourt afin de présenter les statistiques liées à la situation commerciale de l’aéroport (*présentation jointe en annexe*).

L’année 2024 s’est révélée exceptionnelle, avec une hausse significative tant du nombre de mouvements que du tonnage transporté par rapport à 2023. Il s’agit de la deuxième meilleure performance en tonnage enregistrée au cours des vingt dernières années. Liege Airport se positionne par ailleurs comme l’aéroport européen affichant la plus forte progression. Cette performance est d’autant plus remarquable que l’aéroport avait perdu 200.000 tonnes en 2022 en raison de la réorganisation partielle des activités de FedEx au profit des aéroports de Paris, ainsi que 100.000 tonnes supplémentaires en lien avec les répercussions de la guerre en Ukraine.

Les chiffres progressent bien également sur le premier quadrimestre 2025. L’aéroport bénéficie d’une clientèle diversifiée, comptant 20 compagnies régulières ainsi que 20 compagnies opérant de manière occasionnelle.

5. Etat de la commercialisation des zones d’activités économiques (ZAE)

Le président cède la parole à Monsieur Delcourt afin de présenter l’état de la commercialisation des ZAE autour de l’aéroport (*présentation jointe en annexe*).

Pour rappel, Liege Airport (LA) a créé la filière Liege Airport Business Park (LABP) afin de travailler avec la SOWAER sur les zones d'activités économiques autour de l'aéroport.

Les projets en cours ou déjà opérationnels sont les suivants :

1. Le bâtiment de bureaux « **L'Escale** », construit il y a quelques années, affiche un taux de location en progression et devrait être entièrement occupé d'ici la fin de l'année 2025.
2. Le groupe hôtelier Van Der Valk va implanter un complexe hôtelier pour remplacer un ancien projet de bureaux. Le permis vient d'être introduit.
3. WRT, l'activité sportive du holding Weerts, vient d'investir un nouveau bâtiment (20 millions d'euros) à la sortie Flémalle.
4. Le bureau Lemaire spécialisé dans les études techniques, la stabilité..., occupe de nouveaux bureaux depuis fin 2022.
5. Une crèche est en cours de construction sur le site de l'aéroport (ouverture à l'automne 2026).
6. Skechers va s'installer son centre de distribution européen dans les entrepôts de Weerts (200.000 m²).

Le président donne la parole aux membres du comité pour faire part de leurs questions ou remarques.

En réponse à la question de savoir pour quelles raisons le trafic de passagers ne se développe pas à l'aéroport, Monsieur Jossart précise qu'il travaille dans le secteur aérien depuis 25 ans et qu'il faut reconnaître que la place est occupée par d'autres aéroports comme Zaventem avec 25 millions de passagers, Charleroi avec 10 millions de passagers et Cologne avec 10 millions de passagers également. En outre, l'aéroport de Liège est confronté à un déficit de notoriété de Liège. Par ailleurs, la ville de Liège est connectée au train mais pas Bierset. Liège Airport continue à travailler sur ce point. De même, elle essaie de convaincre les Flamands, les Hollandais et les Allemands qui viennent pour de raisons touristiques de prendre l'avion à l'aéroport de Liège. Pour rappel, le master plan de l'aéroport prévoit de passer de 170.000 passagers à 400.000, ce qui constitue un objectif volontariste mais réaliste.

6. Surveillance de la qualité de l'air ambiant – rapport ISSeP 2024

Le président cède la parole à Monsieur de Villenfagne, chargé de présenter les résultats de la surveillance de la qualité de l'air effectuée par l'ISSeP pour l'année 2024 (cf. présentation en annexe).

Depuis quatre ans, la SOWAER, en collaboration avec l'ISSeP, a mis en place un réseau permanent de stations de mesure de la qualité de l'air ambiant ainsi que de jauge de retombées d'hydrocarbures autour des aéroports wallons. Ces dispositifs sont installés dans l'axe de la piste principale.

Ce réseau remplace la station de mesure de la qualité de l'air implantée en 2012 au nord de l'aéroport par Liege Airport.

Il convient de préciser que le nouveau permis d'environnement impose désormais à Liege Airport de compléter les données fournies par le partenariat SOWAER–ISSeP. Les résultats présentés dans ce point concernent exclusivement les mesures effectuées dans le cadre de ce partenariat, indépendamment des obligations fixées par le permis.

Le président donne la parole aux membres du comité pour faire part de leurs questions ou remarques.

Au vu de la proximité de l'autoroute par rapport aux stations de mesure, il est précisé qu'il est très difficile de ségréguer les polluants liés aux avions de ceux liés aux voitures, les stations mesurant de la qualité de l'air ambiant. Néanmoins, des pics de pollution peuvent être corrélés aux heures de pointe du trafic routier, tandis que d'autres peuvent coïncider avec les vols de nuit, période durant laquelle la circulation automobile est réduite.

Il est rappelé que pour toutes questions particulières de riverains sur la qualité de l'air lié au trafic aérien, ou sur les retombées d'hydrocarbures, les communes peuvent les inviter à contacter directement les services de la SOWAER (0800/ 25 747 – infolg@sowaer.be).

En outre, afin de répondre aux suspicions de **dépôts de kérozène** sur les végétaux, le projet Aérosols a mené une étude des retombées atmosphériques autour des aéroports de Liège et Charleroi. De 2023 à 2024, des stations temporaires ont été installées dans les jardins de citoyens volontaires. Cette étude a été réalisée par la société Eco Impact et l'ISSeP. Les rapports complets sont disponibles sur le site internet de l'ISSeP : <https://www.issep.be/aero-sols/>. A ce stade, il n'est pas prévu de financement structurel pour poursuivre ce type d'étude à l'avenir.

Quant au **largage de kérosène** rapporté par des riverains, il n'a jamais lieu au-dessus des habitations, mais exclusivement dans des conditions encadrées. Selon les directives en vigueur, les avions sont systématiquement orientés vers des zones non peuplées — le plus souvent au-dessus de la mer ou de zones terrestres inoccupées — et le largage ne s'effectue qu'à très haute altitude afin de garantir une évaporation complète avant tout contact avec le sol.

Enfin, les **odeurs de kérozène** sont plus prépondérantes lors du ravitaillement ou du démarrage des moteurs d'avion. Il n'existe actuellement aucun appareil permettant de détecter ou quantifier ces odeurs dans l'air ambiant excepté le nez humain qui demeure le plus sensible.

Il est précisé que la réalisation de relevés permanents d'hydrocarbures n'est pratiquée autour d'aucun autre aéroport à ce jour. À cet égard, l'aéroport de Liège est avant-gardiste.

7. Plaintes « bruit » 2024

Le président donne la parole à Monsieur de Villenfagne afin de présenter les statistiques des plaintes liées aux nuisances sonores de l'aéroport enregistrées par la SOWAER sur l'année 2024 (*présentation jointe en annexe*).

Au préalable, il convient de rappeler qu'un guichet unique, au sein de la SOWAER, est mis à la disposition des riverains pour toutes questions relatives aux procédures de vols, seuils de bruit imposés,... De surcroit, le logiciel Aerovision, accessible sur le site internet de la SOWAER, permet de visualiser les trajectoires des avions, leur altitude, les types d'avion, la distance entre un avion et une habitation ainsi que les niveaux sonores enregistrés au droit du réseau de sonomètres fixes.

Le nombre de plaintes enregistré sur l'année 2024 (9.328) a presque quintuplé par rapport à celui enregistré sur l'année 2023 (1.869).

Ces 9.328 plaintes émanent de 284 plaignants dont 8 ont émis 53% des plaintes.

Sur les 284 plaignants, 224 se plaignent auprès de notre service pour la première fois par rapport à ceux présents en 2023.

71% des plaignants sont situés en dehors du PDLT.

99% des plaintes sont liées à des vols ciblés lesquels permettent une analyse.

Bien que l'on assiste à une reprise des activités de l'aéroport, celle-ci ne permet pas d'expliquer l'explosion des plaintes enregistrées sur l'année 2024 ainsi que l'arrivée de nouveaux plaignants qui sont majoritaires. D'autant plus que la proportion des vols de nuit a diminué de près de la moitié passant de 59% de vols de nuit en 2020 à 33% sur 2024. Par ailleurs, le nombre de mouvements totaux enregistrés en 2024 (37.001) reste bien inférieur au nombre record enregistré en 2011 (54.390).

L'augmentation des plaintes a été constatée dès la mise en ligne du formulaire de plainte par le collectif Stop Alibaba en janvier 2024.

A la suite d'échanges constructifs avec les représentants du collectif Stop Alibaba, des améliorations ont été apportées au formulaire en ligne de la SOWAER et annoncées sur le site dès le 2 juin 2025.

Cette nouvelle version a été repensée pour faciliter son utilisation, garantir une meilleure accessibilité et assurer une prise en compte plus efficace des signalements émis par les citoyens incommodés par le passage d'avions et les nuisances sonores associées.

Le président donne la parole aux membres du comité pour faire part de leurs questions ou remarques. Aucune question ou remarque n'est formulée.

8. Divers

Il est demandé à disposer d'un calendrier annuel des prochaines réunions du comité. Les prochaines dates pour 2025 vont être fixées avec le nouveau président et devraient être communiquées d'ici fin juin.

Un reportage de la RTBF a mené l'enquête sur les jets privés qui sont en forte augmentation en Belgique, notamment via l'aéroport de Liège. Liege Airport confirme que l'aéroport dispose d'une aviation d'affaires. Les passagers sont soumis aux mêmes contrôles douaniers que ceux de l'aviation commerciale. Il est proposé que ce sujet puisse être abordé lors d'un prochain comité en invitant éventuellement le responsable de la Douane à l'aéroport de Liège.

Fin de la réunion : 15h40.



**SO
WA
ER**

**Pour des demains
durables**

**Comité d'accompagnement
Aéroport de Liège**

6 juin 2025



Ordre du jour

1. Mise en place du Comité et désignation du président
2. Mobilité – Etat des lieux
3. Permis d'exploiter et construire – Etat des lieux
4. Situation commerciale
5. Etat de la commercialisation des ZAE
6. Surveillance de la qualité de l'air ambiant - Rapport ISSeP 2024
7. Plaintes « bruit » 2024
8. Divers



Mobilité – Etat des lieux

Permis d'exploiter et construire – Etat des lieux

Situation commerciale

Etat de la commercialisation des ZAE



Situation commerciale



NOS CHIFFRES CLÉS 2024



+16%
Tonnage



+13%
Mouvements



48 (+8)
Compagnies
aériennes



57 (+20)
Logisticiens



1 milliard
de colis

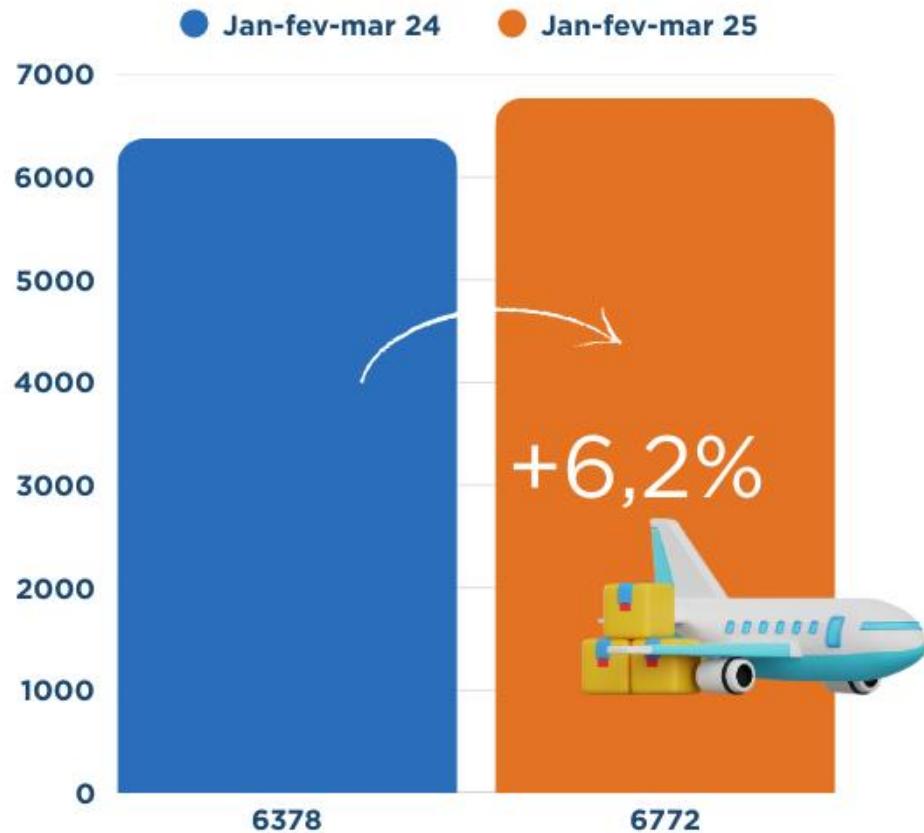


297
aéroports
connectés

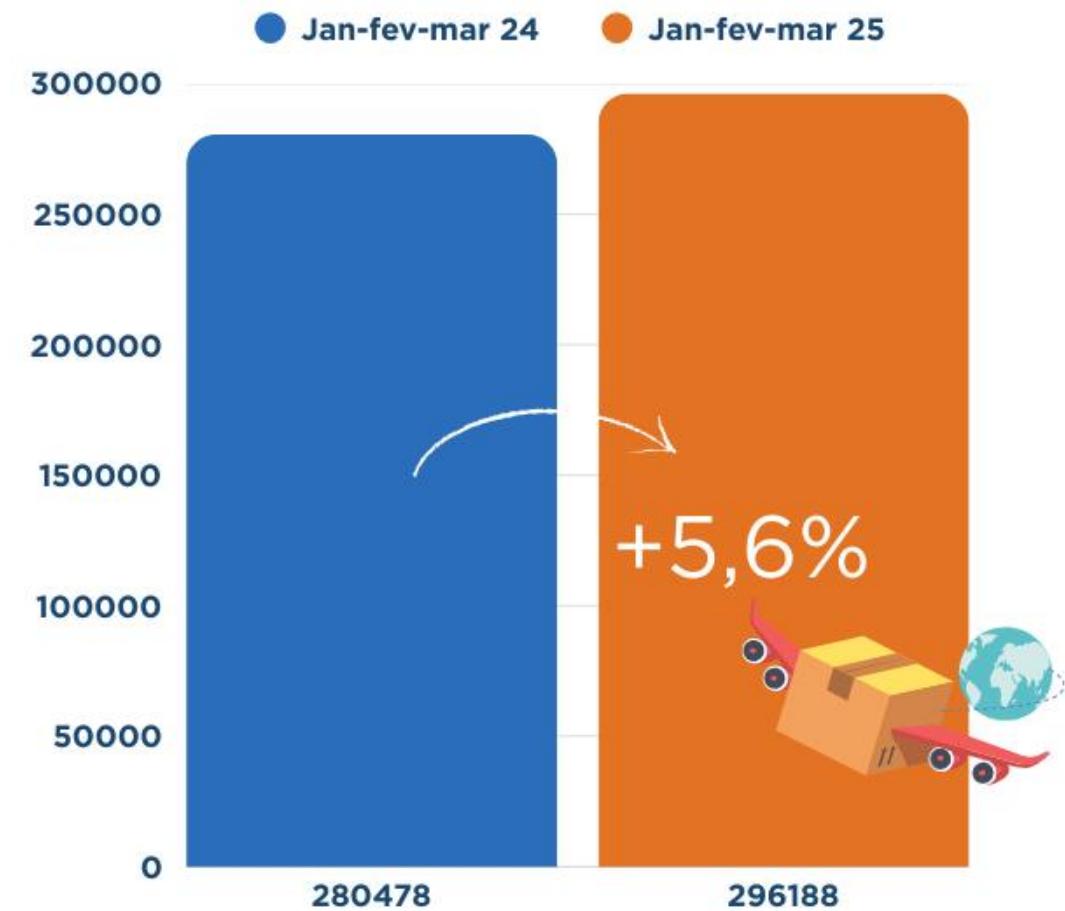
Une excellente année pour Liege Airport

Liege Airport a réalisé une excellente année 2024 puisque les volumes de marchandises traités ont atteint 1.162.899 tonnes. En termes de mouvements, la tendance est également à la hausse puisque 37.029 mouvements d'aéronefs ont été enregistrés pour 2024 (versus 33.652 mouvements en 2023). La très grande majorité des mouvements concernent les avions cargo avec 27.184 mouvements répertoriés en 2024 (soit une augmentation de 13,66% versus 23.916 mouvements en 2023).

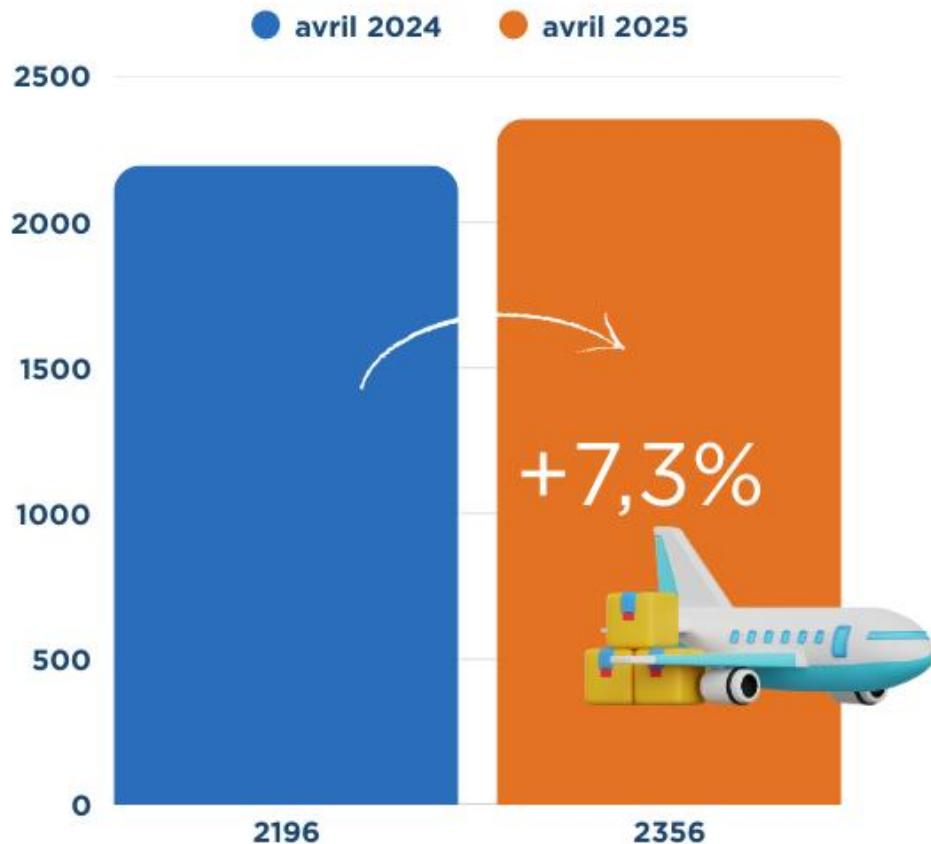
Mouvements avions cargo



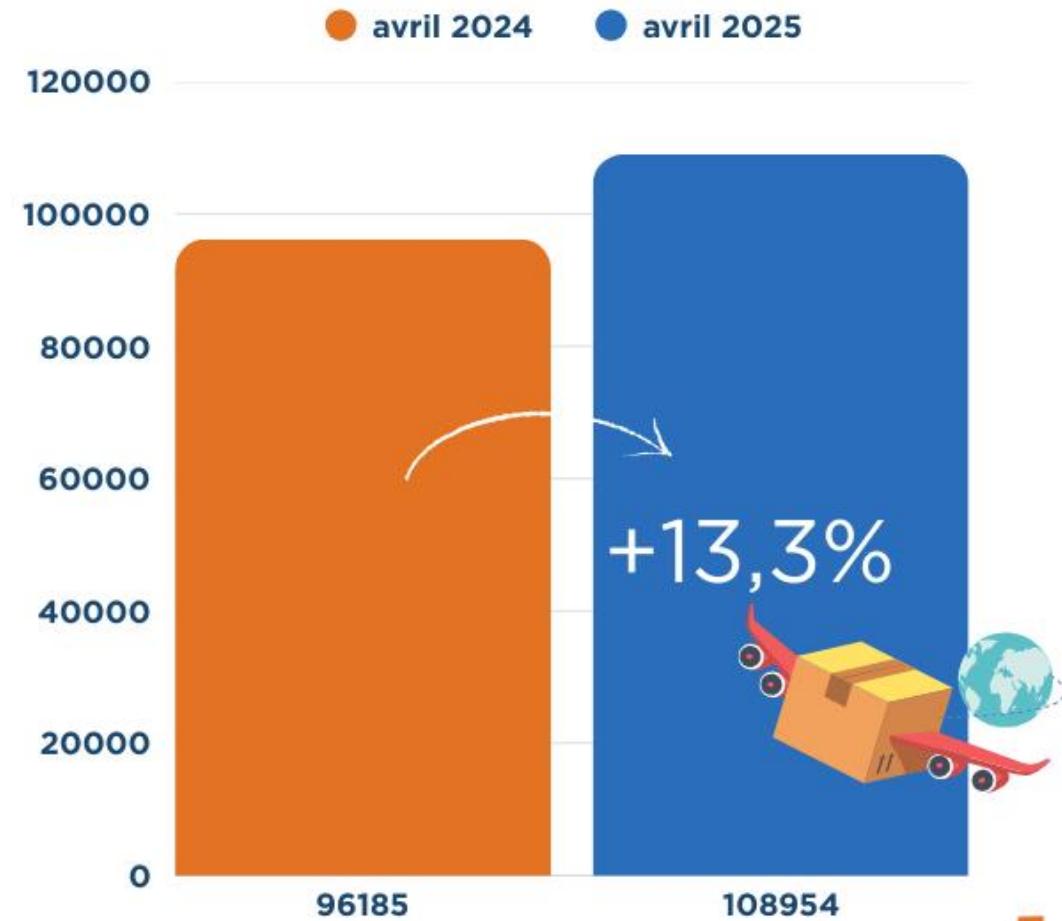
Tonnage



Mouvements avions cargo



Tonnage





Etat de la commercialisation des ZAE



L'Escale



Hôtel Van Der Valk



WRT



Bureau Lemaire



Crèche



Skechers

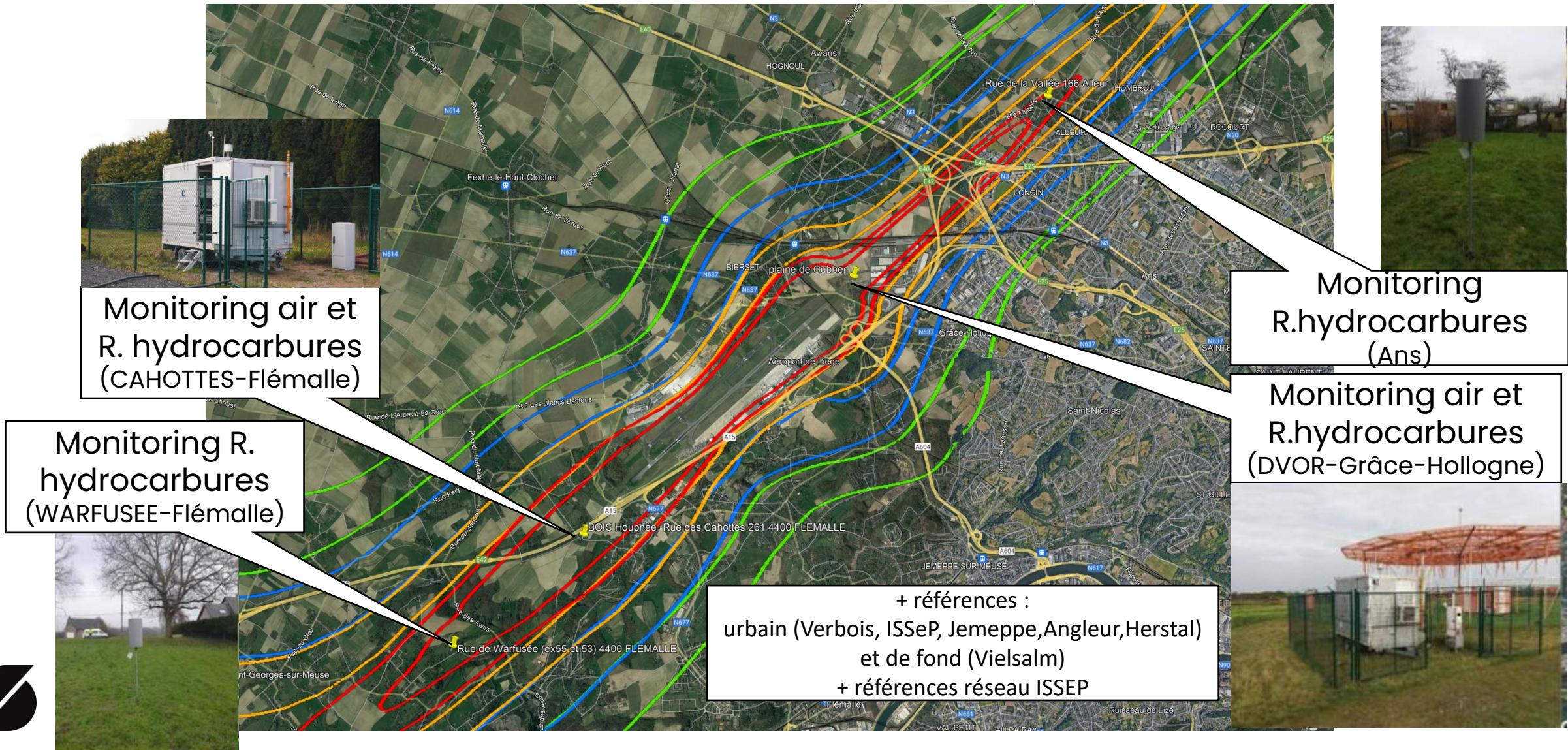




Merci pour votre attention

Surveillance de la qualité de l'air ambiant– Rapport ISSeP 2024

AEROPORT LIEGE
STATIONS MESURES QUALITE AIR ET R.HYDROCARBURES ISSEP-SOWAER-LA
RESEAU FIXE TOTALEMENT DEPLOYE DEPUIS MARS 2024 – 4 STATIONS DANS AXE DE PISTE



AEROPORT LIEGE
STATIONS MESURES QUALITE AIR ET R.HYDROCARBURES ISSEP-SOWAER-LA
RESEAU FIXE TOTALEMENT DEPLOYE DEPUIS MARS 2024 – 4 STATIONS DANS AXE DE PISTE

	Cahottes (TMLG08)	Liège-Airport D-VOR (TMLG09)	Liège- ISSeP (TMLG06)	Vielsalm (TMNT09)	Alleur	Warfusée
Météo	-	X	-	-	-	-
PM10/PM2.5	X	X	-	-	-	-
CO	X	X	-	-	-	-
NO/NO ₂	X	X	-	-	-	-
BTEX	X	X	-	-	-	-
Naphtalène	X	X	-	-	-	-
Formaldéhyde	X	X	X	X	-	-
Retombées HC	X	X	X	X	X	X
UFP	-	X	-	-	-	-

Tableau 2.2 : Paramètres mesurés dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Liège

	Comparaison urbaine	Comparaison de fond
PM10/PM2.5	Liège Vertbois (TMLG01) Liège ISSeP (TMLG06) Jemeppe (TMSG01)	Vielsalm (TMNT09)
CO	Liège Vertbois (TMLG01) Liège ISSeP (TMLG06) Jemeppe (TMSG01)	Vielsalm (TMNT09)
NO/NO ₂	Liège Vertbois (TMLG01) Liège ISSeP (TMLG06) Jemeppe (TMSG01)	Vielsalm (TMNT09)
BTEX ²	Herstal (VOLG04) Angleur (VOLG05)	Vielsalm (VONT07)
Naphtalène	Herstal (HPLG03) Angleur (HPLG02)	Vielsalm (HPNT03)

Tableau 2.3 : Stations de comparaison du réseau de surveillance de la qualité de l'air en Wallonie

RAPPORT ISSeP 2024

AEROPORT DE LIEGE

- **Valeurs contraignantes des Directives européennes 2004/107/CE et 2008/50/CE, transposées en droit wallon** : les valeurs limites et valeurs-cibles ont été respectées pour les PM10, PM2.5, le monoxyde de carbone, le dioxyde d'azote, le benzène et le benzo(a)pyrène .
- **Critères de qualité et d'intervention définis par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) et l'Université de Liège (ULiège)** : respectés pour le benzène, le toluène, l'éthylbenzène, le naphtalène et le formaldéhyde.
- **Non-respect de certaines recommandations de l'OMS** : également constatés pour la plupart des stations de comparaison, situées dans un environnement influencé par d'autres sources anthropiques comme le trafic, l'industrie ou le chauffage.

RAPPORT ISSeP 2024

AEROPORT DE LIEGE

- **Les mesures autour de l'aéroport sont semblables à celles obtenues dans les stations des agglomérations de Liège et Charleroi** et sont même légèrement inférieures pour les oxydes d'azote.
- **Retombées hydrocarbures** : tous les résultats sont inférieurs aux limites de quantification. Aucune retombée en hydrocarbures n'a pu être mise en évidence.
- Les conclusions observées dans les précédents rapports sont de manière générale confirmées dans ce dernier rapport.

Aucun apport en provenance des activités aéroportuaires ou des mouvements des avions n'a pu être mis en évidence si ce n'est pour le monoxyde d'azote et les particules ultrafines.

MONITORING EN TEMPS REEL OU DIFFERE via wallonair.be

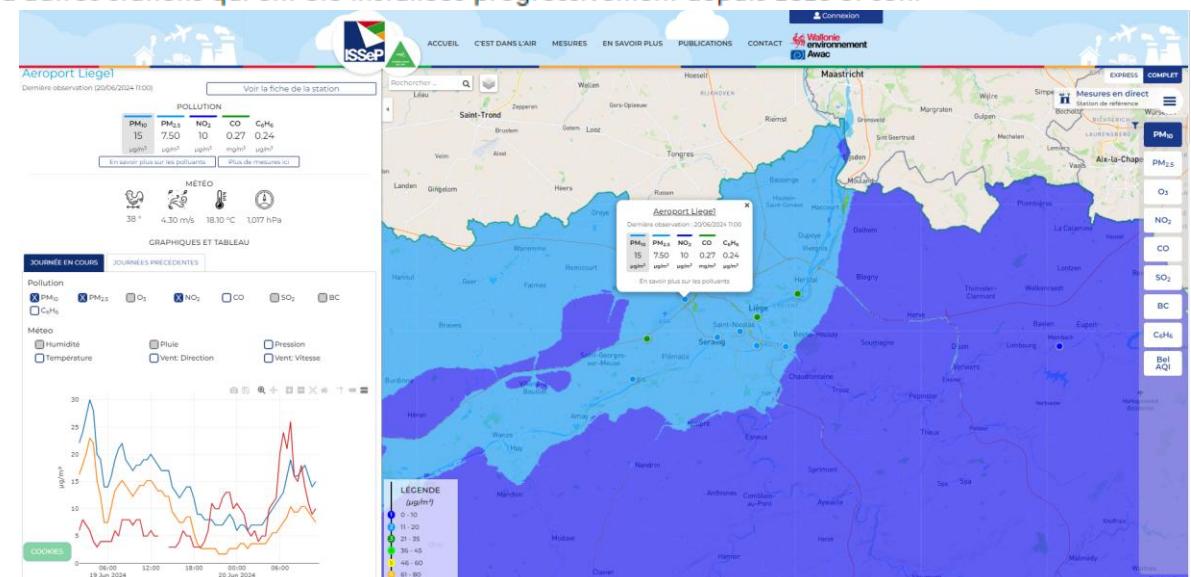
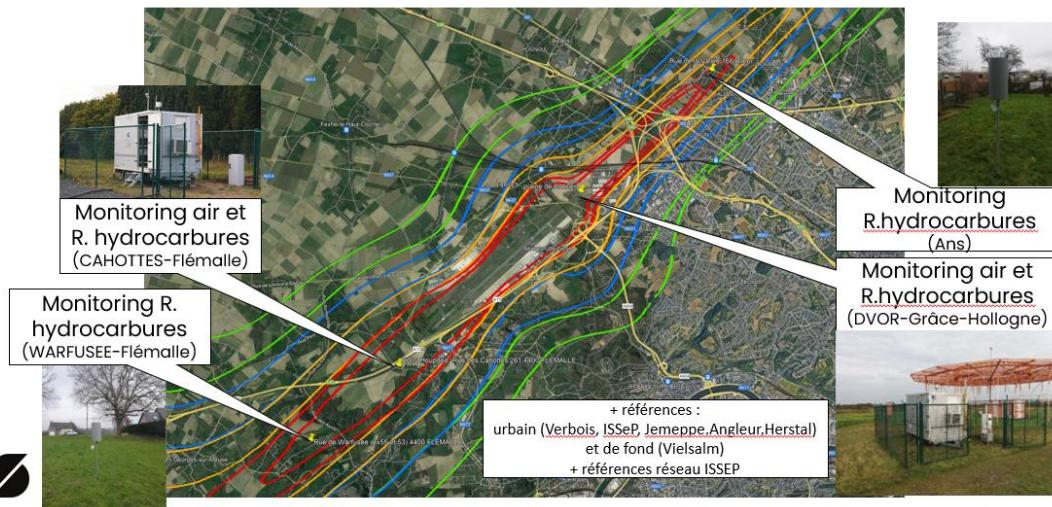
INFO VIA NOTRE SITE INTERNET WWW.SOWAER.BE

Assurer la diffusion rapide et transparente des données dans un contexte global:

Qualité de l'air

Des stations de mesures de la qualité de l'air sont installées autour des aéroports de Liège et Charleroi. C'est l'ISSEp (Institut scientifique de service public) qui est chargée de la collecte et de l'analyse des données. Les résultats de ces stations de mesures sont publiés en temps réel sur le site wallonair.be ▶ .

L'aéroport de Liège dispose, quant à lui, d'un monitoring depuis 2012 complété par d'autres stations qui ont été installées progressivement depuis 2023 et sont maintenant pleinement fonctionnelles.



Les rapports complets des mesures des stations de Liège sont également consultables sur le site internet de [Wallonair](http://wallonair.be) ▶

Plaintes « bruit » 2024

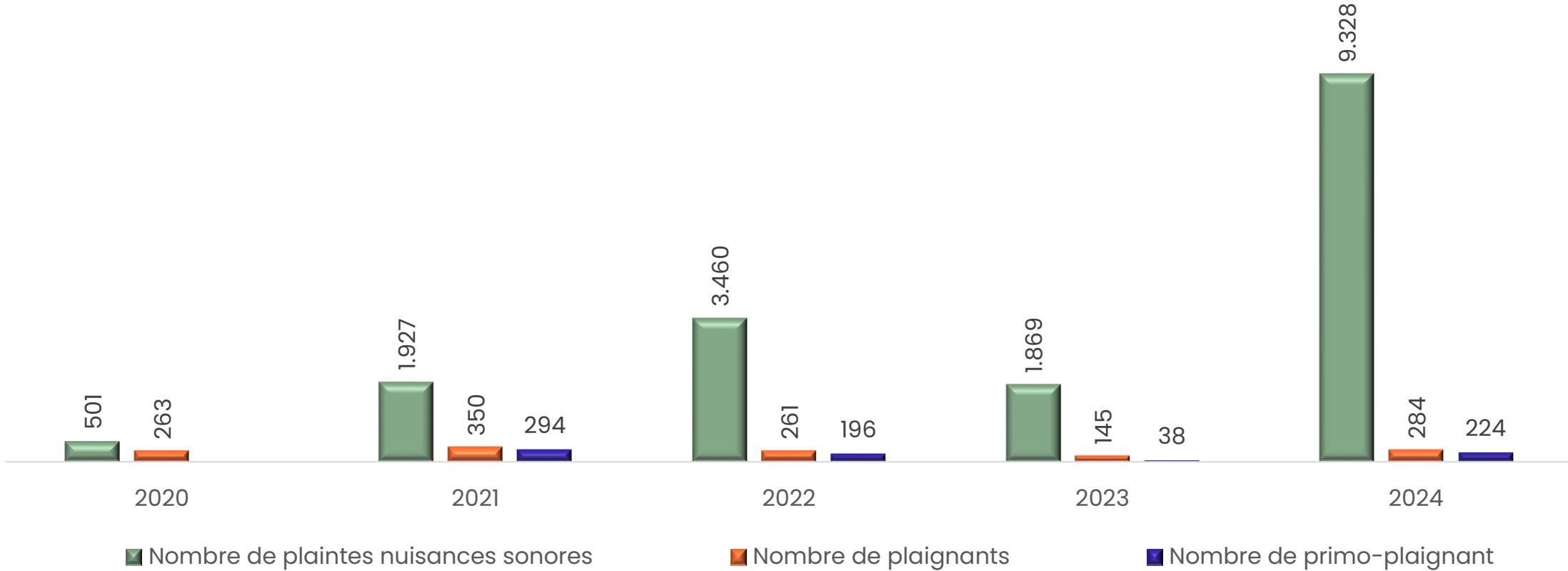
Méthode de comptage des plaintes

La comptabilisation des plaintes est inchangée depuis 1998 :

Tout courrier entrant (lettre, fax, courriel), tout appel téléphonique et toute visite est comptabilisée comme une plainte indépendamment du nombre d'événements (vols, bruit rampant, ...) qu'il contient.



Evolution des plaintes



Primo-plaignants par rapport à l'année précédente



Analyse des plaignants 2024

- 71% des plaignants sont situés en dehors du PDLT
- 8 plaignants ont émis 53% des plaintes
- 99% des plaintes avec vols ciblés

Plaintes les plus nombreuses par commune en 2024

Commune [¤]	Nombre de plainte(s) [¤]	Nombre de plaignant(s) [¤]
FLÉMALLE [¤]	1230 [¤]	23 [¤]
LIÈGE [¤]	1122 [¤]	43 [¤]
FAIMES [¤]	1094 [¤]	8 [¤]
WANZE [¤]	988 [¤]	7 [¤]
GRÂCE-HOLLOGNE [¤]	973 [¤]	17 [¤]
ANS [¤]	952 [¤]	30 [¤]
VERLAINE [¤]	751 [¤]	12 [¤]
HUY [¤]	277 [¤]	11 [¤]
GEER [¤]	263 [¤]	3 [¤]
DONCEEL [¤]	258 [¤]	8 [¤]
AMAY [¤]	235 [¤]	11 [¤]
BLÉGNY [¤]	186 [¤]	3 [¤]
BASSENGE [¤]	169 [¤]	6 [¤]
HERVE [¤]	139 [¤]	4 [¤]
ANTHISNES [¤]	97 [¤]	1 [¤]
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE [¤]	97 [¤]	13 [¤]
CHAUDFONTAINE [¤]	80 [¤]	1 [¤]
DALHEM [¤]	59 [¤]	2 [¤]
JUPRELLE [¤]	48 [¤]	6 [¤]

Analyse des vols ciblés

- 99% (9.111) des plaintes portent sur 1 vol
- 93% (8.596) des plaintes portent sur des vols liés l'aéroport de Liège
- 8% (652) des plaintes portent sur des trajectoires inhabituelles et/ou des vols avec au moins 1 dépassement sonore

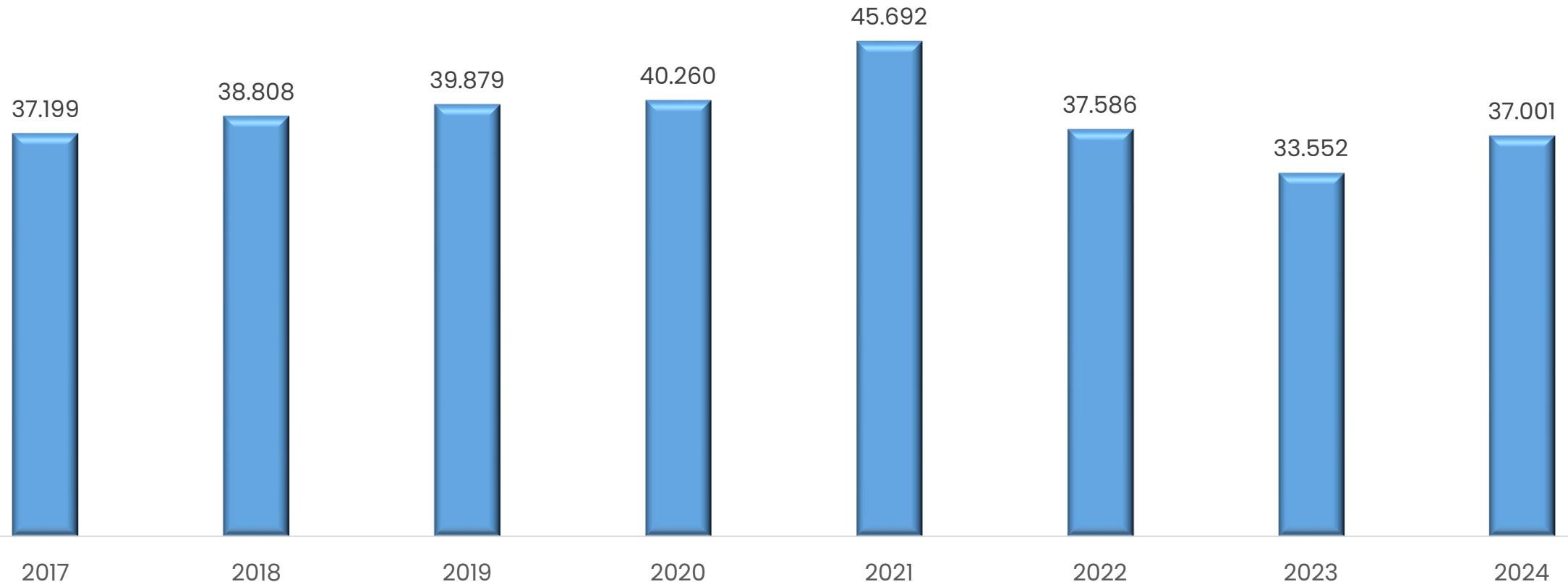
Analyse des vols ciblés 2024

La majorité des plaintes portent sur :

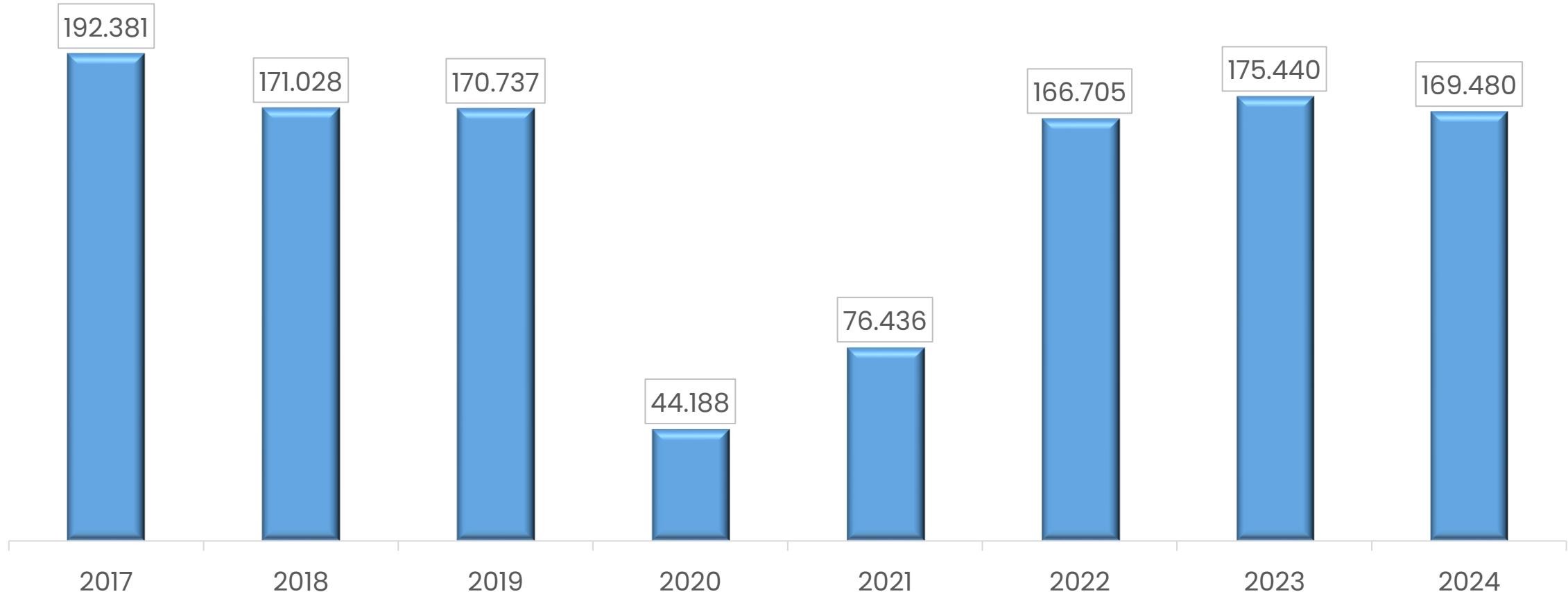
- des vols de jour (46%)
- des vols en sens normal (81%)
- des décollages (84%)
- des vols en semaine (72%)
- des gros porteurs (91%) surtout de jour (45%)

8% des plaintes portent sur des dépassements sonores et/ou des trajectoires inhabituelles

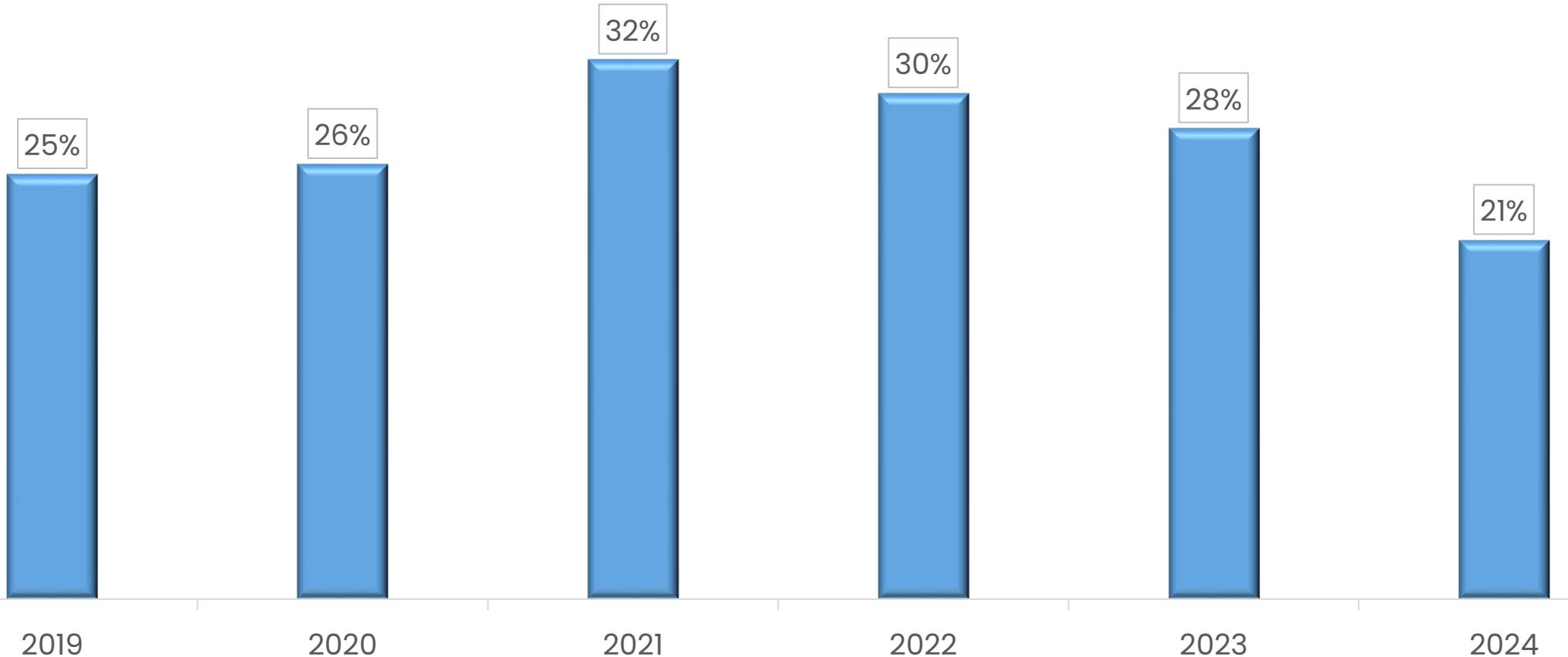
Mouvements totaux



Passagers



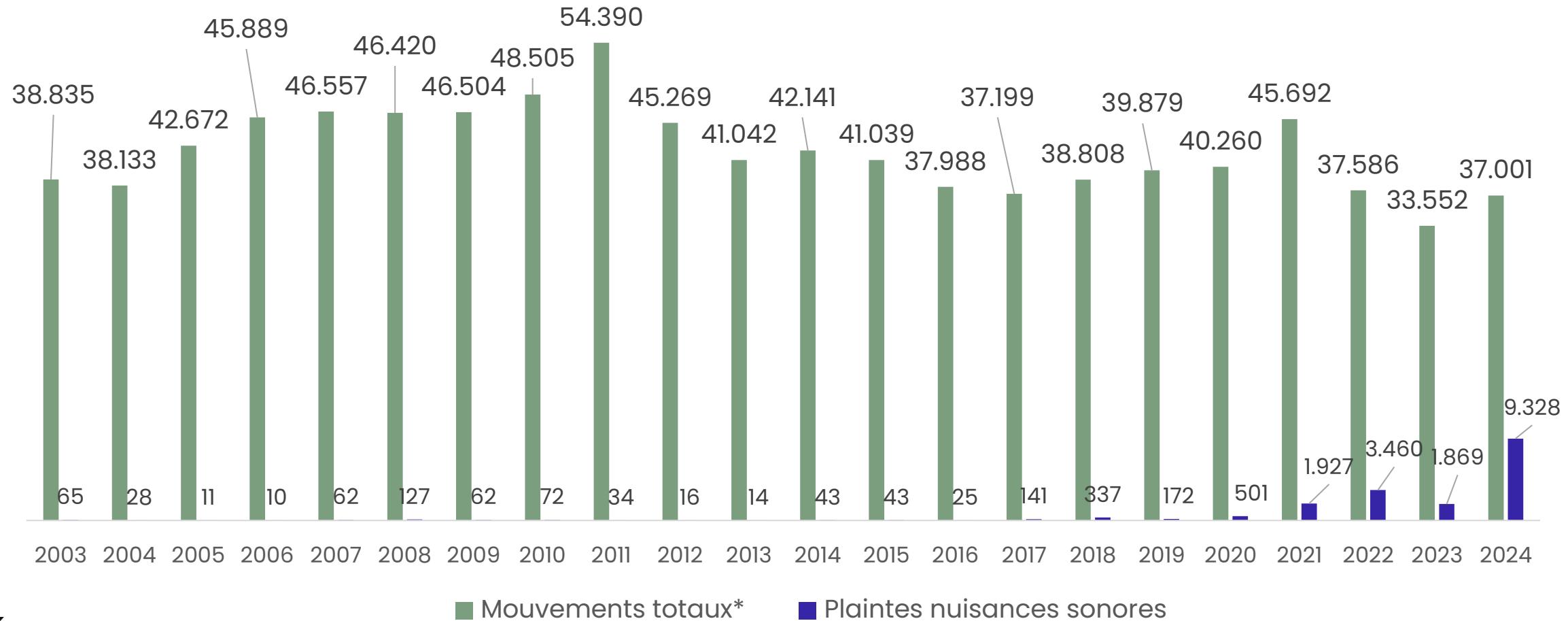
Vols en sens inverse



Activités aéroport 2024 ><2023

- Augmentation de 10% des mouvements totaux
- Augmentation de 14% du tonnage transporté
- Diminution de 3% des passagers
- Diminution de 25% de vols en sens inverse

Mouvements totaux et plaintes bruit



Plaignants « 1 plainte par mois »

➢ « plus d'1 plainte par mois »

Plaignants « 1 plainte par mois »

- davantage gênés par les vols de nuit (40%)
- davantage gênés par les vols en sens inverse (31%) que les plaignants « plus d'1 plainte par mois » (18%)
- gênés par les gros porteurs opérant tant de nuit (38%) que de jour (36%)
- ciblent près de 3 fois plus de vols avec dépassement sonore et/ou trajectoires inhabituelles (18%) que les plaignants « plus d'1 plainte par mois » (7%)



- En janvier 2024 : lancement d'un formulaire de plainte bruit par le collectif Stop Alibaba, en collaboration avec le CLAP
- Nombreux courriels issus de cette plateforme bloqués par l'antispam de la SOWAER (mails frauduleux) ne permettant pas l'encodage et le traitement de l'ensemble des plaintes
- 10 juillet 2024: la SOWAER invite les citoyens à utiliser ses canaux officiels s'ils souhaitent que leurs plaintes soient traitées et encodées dans ses statistiques
- Malgré cette consigne, la majorité des plaintes continue à transiter par la plate forme Stop Alibaba
- 24 février 2025 : rencontre entre la SOWAER et Stop Alibaba – formulaire en ligne de la SOWAER en cours de révision



Formulaire pour déposer une plainte « bruit »

Révision du formulaire en ligne

- ✓ « Se souvenir de moi »
 - éviter le ré-encodage de l'identité du plaignant en cas de nouvelle plainte
- ✓ 2 types de plaintes : vols ciblés et climat sonore
- ✓ CAPTCHA simplifié pour éviter les spams

Nouveau formulaire mis en ligne le 2 juin 2025



Divers

